

que le comité l'eut adopté. Avant de faire faire le tirage des feuilles, je priai M. Langlois de voir la dernière revise avec le manuscrit, tant je considérais ses services comme efficaces. Il se chargea de ce que je lui confiais, et me le rapporta au bout de quelques jours en me disant que tout était correct, sauf que le nom du trésorier se trouvait à la suite de celui du secrétaire ; pendant que, dans les anciens règlements, le nom du secrétaire était entré après celui du trésorier. Il voulut me faire remettre cela comme auparavant, vu qu'il était le trésorier, et qu'il désirait garder sa préséance. J'examinai le manuscrit modifié et adopté par le comité de rédaction, et je constatai qu'il s'accordait avec la revise. Je ne voulus point, en conséquence, prendre sur moi de changer l'ouvrage, qui était alors celui du comité, mais j'offris à M. Langlois, pour lui faire plaisir, de le faire changer par la société le jour où le projet serait soumis pour être adopté. Il me répondit, "changez-le de suite vous-même, ou si vous ne le pouvez pas, je ne veux pas qu'il en soit question devant la société, ça n'en vaut pas la peine." Tout fut dit sur ce sujet de bien peu d'importance : tout le bruit qui s'est passé dans la société depuis le 8 d'avril 1871, où les accusations ont été lancées, est pourtant la conséquence de ce juste refus, et de rien autre chose. C'est pour cela seul que M. Langlois me poursuit comme un malfaiteur depuis une quinzaine de mois.

L'assemblée du mois d'août 1870 arriva ; un grand nombre de membres s'y rendirent, et prirent part à la discussion qui eut lieu au sujet du projet de règlement : il fut finalement adopté avec plusieurs modifications. On me pria de continuer à en surveiller l'impression, mais d'attendre, pour la faire terminer, que vint la session du parlement local auquel nous devons demander le renouvellement et la refonte de notre charte expirante, et de ses divers amendements.

M. Langlois m'en voulait, durant ce temps là, pour la raison que je n'avais point voulu changer le projet du règlement adopté par le comité ; et la Rancune et la Chimère aux cornes effrayantes, aux langues aiguës en dards lui avaient soufflé leur venin dans le cœur, il cherchait un moyen de me faire périr. On sait, lorsqu'il en veut à quelqu'un, surtout lorsqu'il en a reçu des services, quels moyens honnêtes il emploie pour donner cours à sa haine et à sa